

Subsides

D'autres producteurs, bien entendu, ont adopté une autre position; ils considèrent que le marché du colza marche très bien; le prix est élevé et le produit s'écoule bien. C'est l'élément qu'ils ont tendance à faire ressortir dans les arguments qu'ils soulèvent devant les autres producteurs à cet égard. Que les députés n'aient aucun doute à ce sujet, cependant: nous envisageons de procéder en tenant des consultations avec les producteurs, dans un avenir très proche, sur le genre de système de commercialisation qu'ils préfèrent, puis de prendre des mesures conformément à leurs souhaits, en supposant que la Chambre des communes appuie le principe, qui me semble sensé, qu'il faut mettre tous les moyens à la disposition des producteurs pour leur permettre de gérer leurs produits de la façon dont ils le désirent.

Le député de Saskatoon-Biggar—que je suis heureux de voir de retour—a également évoqué le besoin qu'il y a d'aider les cultivateurs dont les récoltes ont souffert de conditions climatiques particulièrement contraires et a déclaré qu'il était nécessaire que le ministre de l'Agriculture se rende sur place. Le ministre est un homme extrêmement énergique et sympathique; il se consacre à son travail avec un enthousiasme énorme et il prend très à cœur les intérêts des agriculteurs. Il a dû s'absenter cet après-midi plusieurs heures en déplacement officiel. En son nom, ainsi qu'au mien, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet.

Il est possible que des députés ignorent que les provinces ont de lourdes responsabilités en matière d'agriculture. Selon le député, le ministre de l'Agriculture devrait aller voir par lui-même ces récoltes manquées. Monsieur l'Orateur, lorsque des problèmes se posent à l'échelle locale il convient que les ministres provinciaux de l'Agriculture donnent l'exemple et les résolvent. C'est la position qu'a adoptée le gouvernement fédéral depuis quelque temps à l'égard de problèmes provoqués à l'échelle locale, qu'il s'agisse d'incendie, d'inondation ou de conditions climatiques inhabituelles.

En principe, ces responsabilités relèvent de la région où est apparu le problème. Le gouvernement fédéral est prêt à apporter son aide lorsque l'ampleur d'un problème est telle que la charge serait excessive pour le gouvernement provincial intéressé. Quelle que soit cette règle générale, nous avons contribué au point d'accroître les possibilités des ministres provinciaux de l'Agriculture tant dans l'Est que dans l'Ouest en leur offrant certaines formes d'aide dans des situations de ce genre.

L'apport urgent d'aide présente certaines difficultés lorsqu'il s'agit de récoltes endommagées. Notre programme d'assurance-récolte a été mis en œuvre grâce aux initiatives de ce gouvernement et de ses prédécesseurs. L'efficacité de ce programme s'améliore graduellement et, à la suite des mesures actuellement proposées en conformité desquelles le gouvernement fédéral assumerait une part encore plus importante du coût de ce programme, elle ira en s'améliorant encore. Il est évidemment important que le programme d'assurance-récolte soit valable et que les cultivateurs profitent de ce qui, après tout, constitue leur principale assurance contre d'éventuels désastres individuels ou occasionnels. La disposition prévoyant une aide spéciale empêche dans une certaine mesure la mise au point de régimes d'assurance-récolte sérieux.

Je tiens aussi à attirer votre attention sur la façon dont d'autres gouvernements sont venus en aide aux régions défavorisées par le climat du début de l'hiver et par les problèmes chroniques qui en découlent. Le programme

d'encouragement à la culture fourragère en est à sa troisième année d'application; 3.7 millions d'acres consacrées à la production céréalière ont été transformées en terres de cultures fourragères pour subvenir aux besoins des industries de l'élevage et permettre aux agriculteurs de s'adonner à des cultures pouvant résister à une neige précoce susceptible de ruiner les récoltes de blé, d'orge et d'autres céréales.

Je suis bien aise de constater que les demandes de paiement aux termes du programme d'encouragement des cultures fourragères provenaient dans une grande mesure de régions qui auraient intérêt à développer l'industrie de l'élevage du bétail et où la production céréalière pourrait être risquée en raison des conditions climatiques défavorables qui existent chaque année. De fait, au cours des trois dernières années, nous avons neutralisé certaines difficultés qui se rattachaient à la production de l'orge dans ces régions; ainsi, les agriculteurs ont eu moins de mal à semer de l'orge au lieu du blé sans en subir toutes les conséquences désastreuses. Nous en sommes arrivés à ce résultat en réexaminant le système de contingentement et en traitant de la même façon les producteurs d'orge et de blé. Nous avons soigneusement observé les premiers prix de l'orge pour les rendre attrayants. Cette façon de procéder a profité à l'ensemble du pays grâce à l'accès à de nouveaux marchés que le Canada avait beaucoup négligés par le passé. Nous nous sommes lancés d'emblée dans cette initiative. La culture de l'orge s'effectue donc dans les régions dont le climat convient à la période de maturation plus courte que requiert ce type de culture et ce à l'avantage des agriculteurs directement concernés et à l'intérêt du pays.

Cette année, nous avons aussi tiré parti de mesures adoptées par le Parlement par suite de l'initiative prise il y a deux ans et demi par le gouvernement libéral. Je me reporte à l'arrêté en conseil qui permet de consentir des paiements anticipés pour les cultures non encore moisonnées. C'est une forme d'aide modeste mais utile si bien qu'au cours des deux périodes antécédentes elle a reçu l'attention spéciale de la Chambre qui en a fait une loi permettant au gouvernement d'appliquer ces dispositions aux agriculteurs en cause. C'est grâce à l'arrêté en conseil que nous avons été en mesure d'agir ainsi par suite de l'esprit de clairvoyance manifesté au cours du dernier débat sur la question. La disposition dont je vient de parler a été spécialement insérée dans la loi à cette occasion.

Le député de Saskatoon-Biggar a demandé des précisions au sujet des prêts actuels en liquide de la Commission du blé. J'ai déjà discuté de la question avec les représentants de la Commission du blé car je m'inquiétais de la situation des agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières dues à de mauvaises conditions climatiques—des agriculteurs qui sont en retard dans leurs remboursements et contre lesquels la Commission du blé estime nécessaire de prendre des mesures pour se protéger elle-même. J'ai bien peur que la Commission du blé ne se trouve vraiment dans une situation qui l'oblige à prendre des mesures au sujet de ces arriérés. En faisant l'emprunt, les agriculteurs en cause pensaient obtenir une récolte suffisante pour rembourser ces avances. Cela a posé certains problèmes. J'ai discuté du problème des semences avec le ministre de l'Agriculture. Il fera certainement en sorte qu'en cas de pénurie, des mesures soient prises pour rendre des réserves disponibles.